



association d'insertion sociale et professionnelle

PROJET ASSOCIATIF

arrêté en assemblée générale extraordinaire du 28 avril 2009

L'association HORIZON existe depuis le 11 août 1978.

En 2008, à l'occasion de ses 30 ans, les salariés permanents et les administrateurs de l'association ont travaillé à la redéfinition de son projet associatif. Ce nouveau projet associatif a été arrêté par les adhérents lors de l'assemblée générale extraordinaire du 28 avril 2009. Il est décliné en projets de services.

L'association poursuit trois objectifs :

- insérer socialement et professionnellement les personnes en difficulté ;
- agir contre la répétition des situations d'exclusion, de faiblesse, de fragilité, d'échec ou de conflit des personnes ;
- faire évoluer le regard de la société sur ces publics, dans un esprit de respect des personnes et de promotion humaine.

Pour mettre en œuvre son projet associatif l'association dispose de différents leviers composés d'adhérents impliqués, d'administrateurs qualifiés, et d'équipes de professionnels engagés, mais également de financements diversifiés, de prescripteurs multiples et d'un réseau efficace de partenaires. L'association cherche en permanence à développer des projets opérationnels au sein de services multiples, mais rattachés à un seul lieu central.

La personne est au cœur du projet associatif. Un accompagnement global lui est proposé :

- les équipes de professionnels ont des modes d'intervention adaptés à chaque problématique en fonction du parcours, permettant ainsi une personnalisation de la prise en charge ;
- les approches transversales entre les services pour des suivis communs permettent une meilleure appréhension des problématiques et des propositions d'accompagnement adaptées.

Les champs d'intervention en faveur de la personne sont multiples. Les domaines de la domiciliation, de l'emploi, du logement, de la justice et de la santé mais aussi la citoyenneté, la culture, la famille, la formation, les loisirs, la mobilité et la parentalité représentent une préoccupation de tous les services.

Le travail d'accompagnement de la personne mis en œuvre exige de la méthode :

- la personne est accompagnée de façon personnalisée en individuel et/ou en collectif dans la construction de son parcours. La valorisation de ses savoir-faire et le renforcement de l'estime de soi sont des axes prioritaires de cet accompagnement. Il appartient au professionnel d'aider à l'émergence et à la formulation d'une demande en instaurant une relation de confiance et en offrant des temps d'écoute ;
- le professionnel se doit de garantir la confidentialité des échanges et d'expliquer le sens des décisions prises. Il n'est pas seul, il travaille aussi en lien avec l'équipe et le partenariat et doit savoir réorienter quand cela est nécessaire. Il produit des écrits qui permettent de formaliser les suivis. Des comités de suivi et de pilotage, des évaluations tant internes qu'externes lui permettent également de prendre le recul nécessaire et de faciliter l'analyse des problématiques.

Dans tous les cas, la volonté de la personne doit être prise en compte, dans la limite du respect de ses obligations.

Dans les années à venir, l'association a pour ambition :

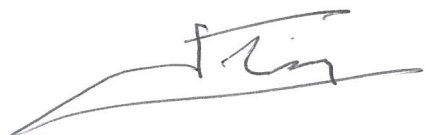
- d'améliorer l'accueil de la personne et son accompagnement global pour lui donner toutes les chances d'être acteur de son devenir et de favoriser sa participation à la vie de l'association ;
- de faire connaître les actions d'insertion sociale et professionnelle et de mettre en œuvre de nouveaux projets répondant à de nouveaux besoins ;
- de renforcer l'esprit d'équipe et de promouvoir la formation des salariés ;
- de développer l'action avec les fédérations et réseaux de professionnels et de favoriser les mutualisations ;
- de se doter d'un conseil d'administration véritablement porteur du projet associatif.

* * *

L'association HORIZON est un acteur clé de l'insertion socio professionnelle avec un savoir-faire de professionnels qualifiés et pluridisciplinaires, chargés de mettre en œuvre un projet associatif lisible et partagé entre les salariés et les adhérents de l'association au profit des personnes en situation de vulnérabilité sociale.

Son expérience reconnue de plus de 30 ans, sa forte réactivité et sa capacité d'adaptation aux besoins nouveaux, sa collaboration active entre les services et son travail en partenariat étroit avec les acteurs locaux de l'insertion permettent une prise en compte des personnes au sens de la loi 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

Claude MICHEL
vice-président



Michèle NOUBLANCHE
secrétaire

